

Pour rappel

Organisation des séances avec les éducateurs

- ✚ Educateurs professionnels agréés éducation nationale mis à disposition sur chaque séance dans le département 90 :

Patinoire : 2 éducateurs par séance et par classe

Natation : 1 MNS par classe

Aisance aquatique : 2 MNS si la classe est seule (ce qui se fait la majorité du temps) sinon un MNS par classe

- ✚ Taux d'encadrement définis par les textes :

- **Patinoire maternelle :**

2 personnes agréées pour 12 élèves, et 1 adulte agréé pour 6 élèves en plus

- **Patinoire élémentaire :**

2 adultes agréés pour 24 élèves et 1 adulte agréé pour 12 élèves supplémentaires

- **Piscine élémentaire :**

2 adultes agréés pour 20 à 30 élèves

- **Piscine maternelle :**

3 adultes agréés pour 20 à 30 élèves

Je vous remercie de **communiquer vos effectifs de classe assez rapidement aux responsables des structures (piscine et patinoire)**. Nous faisons un point avant chaque période de vacances pour voir quelles classes ont besoin de parents accompagnateurs agréés.

Il est impératif de respecter ce taux d'encadrement au risque sinon de voir la séance annulée